

Communiqué de presse

## **Trophées de l'Assurance Vie Decavi 2008 – Allianz doublement récompensé**

Bruxelles, le 30 octobre 2008.

Hier soir, le 29 octobre 2008, Allianz a reçu du jury de Decavi son 4<sup>e</sup> trophée récompensant Invest for Life, cette fois en tant que meilleur produit d'assurance-vie de type Universal Life. Lors de la même soirée, Allianz a aussi été plébiscitée dans la catégorie "assurance-vie liée à un fonds d'investissement" avec "Capital Focus".

### **Allianz et Invest for Life, une « succes story »**

- ◇ Trophées de l'Assurance Decavi 2004 : Invest for Life reçoit le Trophée du Courtage et est élu meilleur produit d'assurance-vie individuelle toutes catégories confondues.
- ◇ Trophées de l'Assurance Decavi 2006 : Invest for Life reçoit à nouveau le Trophée du Courtage. Les critères du choix sont : les qualités techniques et innovantes du produit, la satisfaction du client, la qualité du service et le soutien de la Compagnie.
- ◇ Trophées de l'Assurance Decavi 2007 : le prix de la meilleure campagne de publicité est décerné à Invest for Life, trophée qui récompense les efforts publicitaires investis pour soutenir le réseau de courtiers de la Compagnie.
- ◇ Trophées de l'Assurance Decavi 2008 : le jury des Trophées de l'Assurance Vie Decavi décerne le prix de la meilleure assurance-vie (formule à versements et retraits libres, de type Universal Life) à Invest for Life Classic.

### **Invest for Life Classic, un investissement performant**

Invest for Life est un produit d'assurance vie de la branche 21. En cette période d'incertitude et de forte volatilité sur les marchés, Invest for Life présente beaucoup d'avantages : le produit est assorti d'un rendement garanti et offre de belles perspectives à moyen et long terme.

Avec 5,29%<sup>1</sup>, Invest for Life Classic affiche le taux moyen le plus élevé du marché sur les 6 dernières années.

Le capital net investi est garanti à 100% et est assorti d'un taux minimum garanti de 2,50%.

## **Une action commerciale qui combine sécurité et garantie d'un rendement élevé**

Jusqu'au 28 décembre 2008, Allianz propose une solution unique qui tire profit des taux d'intérêt à court terme et permet de basculer vers un investissement à plus long terme de la gamme Invest for Life.

Ainsi, les clients tirent un bénéfice direct de l'évolution positive des marchés. Ils ont la garantie d'obtenir un taux minimum élevé : 5,30% pendant 1 an (pour tout paiement reçu en octobre 2008). Allianz leur restitue la taxe de 1,1% s'ils transforment leur contrat en Invest for Life dans les 18 mois.

## **Capital Focus récompensé**

Autre lauréat des trophées Decavi de l'assurance vie 2008 : le fonds sectoriel Capital Focus a été plébiscité dans la catégorie "assurance-vie liée à un fonds d'investissement".

Ce fonds d'investissement (branche 23) de la gamme Capital Life investit dans les actions de sociétés européennes cotées ou dont la cotation est ou sera demandée à brève échéance. L'objectif est d'offrir une gestion diversifiée d'actions européennes dont la performance serait comparable à l'indice MSCI Euro.

Ce deuxième trophée récompense la qualité du travail de gestion fourni par les équipes d'Allianz en Belgique.

## **Des exclusivités des courtiers**

En Belgique, Allianz distribue ses produits et services uniquement via les courtiers en assurance, auprès desquels il est possible d'obtenir davantage d'informations et de souscrire à ces produits lauréats des trophées Decavi 2008.

## **Annexe : fiches d'information financière**

### **Contact presse :**

Thierry CONSTANT - 02/214 65 96 – [thierry.constant@allianz.be](mailto:thierry.constant@allianz.be)

---

Allianz fait partie des leaders mondiaux de l'assurance et des services financiers. Présent dans plus de 70 pays, Allianz emploie plus de 181.000 collaborateurs au service de 80 millions de clients.

En Belgique, Allianz est un acteur important du marché de l'assurance IARD et Vie (Prévoyance et Placements). Par l'intermédiaire des courtiers, Allianz y offre un large éventail de services à une clientèle de particuliers, d'indépendants, de PME et de grandes entreprises.

<sup>1</sup> Rendement moyen de 2002 à 2007 inclus.

Les rendements du passé ne constituent pas une garantie pour l'avenir.

### Réserve :

Certains des énoncés contenus dans le présent document peuvent être de nature prospective et fondés sur les hypothèses et les points de vue actuels de la Direction de la Société. Ces énoncés impliquent des risques et des incertitudes, connus et inconnus, qui peuvent causer des écarts importants entre les résultats, les performances ou les événements qui y sont invoqués, explicitement ou implicitement, et les résultats, les performances ou les événements réels. Une déclaration peut être prospective par nature ou le caractère prospectif peut résulter du contexte de la déclaration. En plus, les déclarations de caractère prospectif se caractérisent par l'emploi de terme comme " peut ", " va ", " devrait ", " s'attend à ", " projette ", " envisage ", " anticipe ", " évalue ", " estime ", " prévoit ", " potentiel ", ou " continue ", ou par l'emploi de termes similaires. Les résultats, performances ou événements prospectifs peuvent s'écarter sensiblement des résultats réels en raison, notamment (i) de la conjoncture économique générale, et en particulier de la conjoncture économique prévalant dans les principaux domaines d'activités du groupe Allianz et sur les principaux marchés où intervient la Société, (ii) des performances de marchés financiers, y compris des marchés émergents, (iii) de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés, (iv) des taux de mortalité et de morbidité, (v) du taux de conservation des affaires, (vi) de l'évolution des taux d'intérêt, (vii) des taux de change, notamment du taux de change EUR/USD, (viii) de la concurrence, (ix) des changements des législations et des réglementations, y compris pour ce qui a trait à la convergence monétaire ou à l'Union Monétaire Européenne, (x) des changements intervenants dans les politiques des Banques Centrales et/ou des Gouvernements étrangers (xi) des effets des acquisitions (par exemple de la Dresdner Bank AG) et de leur intégration et (xii) des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence, que ce soit sur le plan local, régional, national et/ou mondial. Beaucoup de ces facteurs seraient d'autant plus susceptibles de survenir, et éventuellement de manière accrue, suite aux événements du 11 septembre 2001 et à leurs conséquences. Les questions abordées dans le présent document peuvent en outre impliquer des risques et des incertitudes dont la société Allianz SE est régulièrement amenée à faire état dans les documents qu'elle soumet à la Securities and Exchange Commission. La société Allianz SE n'est pas obligée de mettre à jour les informations prospectives contenues dans le présent document.